



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Partie réservée au ministère
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Entré le
24 NOV. 2022
104463

## Demande d'autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

### Références

Maître d'ouvrage

Nom :	Creos	Prénom :	Luxembourg S.A.
N°, rue :	105, rue de Strassen		
Code postal :	2555	Localité :	Luxembourg
Téléphone :	2624-1		
Email :	info@creos.net		

Bureau  
(d'architecture, d'études)

Nom :	Guy Peters		
N°, rue :			
Code postal :		Localité :	
Téléphone :	2624-2219		
Email :	guy.peters@creos.net		
V/référence :	N° du projet: 21-00425		

### Situation géographique

Commune :	Redange-sur-Attert / Beckerich
Section :	Niederpallen / Noerdange
N° parcelle(s) cadastrale(s) :	voir Extrait cadastral et plan CVN ci-joints
Lieu-dit :	bei Kourescht Weyer (Niederpallen) / an der Koll (Noerdange)

### Description du projet

Désignation exacte :	Mise en souterrain de la ligne aérienne moyenne tension aérienne et la pose d'un nouveau support moyenne tension entre Niederpallen et Noerdange
Description précise :	L'installation d'un nouveau support indiqué au point H au plan N° 147/080721/2.0. La réalisation des tranchées au tracé G-L-H pour installer un réseau moyen tension et smart grid souterrain. Ouverture de fouilles de tirage de câbles (chaque 500 m) au tracés A-B et A-C. L'emplacement des fouilles sera communiqué au garde-forestier. La dépose des lignes aériennes moyenne et basse tension, y compris les fondations indiquées en mauve sur les tronçons J-C-H et C-I. Les tranchées seront réalisées suivant les coupes ci-jointes.

- PAG - PAP Nouveau quartier  
 PAG - PAP Quartier existant

### Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (1:20000)
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

#### + En cas de construction, d'agrandissement ou de changement d'affectation d'une construction existante

- Toutes les informations relatives à la conception, à l'exploitation et aux dimensions du projet à autoriser
- Un justificatif du besoin réel de la construction, de l'agrandissement ou du changement d'affectation
- Dans le cas d'un agrandissement ou du changement d'affectation pour des constructions légalement existantes, les preuves qui ont fait l'objet d'exécution conforme à toutes les autorisations délivrées par le ministre, ou qui ont été légalement érigées avant toute exigence d'autorisation par le ministre, et dont tous travaux, de la première érection jusqu'à maintenant ont été dûment autorisés et légalement effectués
- Les plans de construction indiquant la destination spécifique de la construction comprenant :
  - Les plans d'implantation
  - Des vues
  - Des coupes longitudinales et transversales avec les dimensions
  - Une description exacte du mode de construction et des matériaux
- Un relevé exhaustif des modifications au terrain naturel
- Le plan de l'aménagement des alentours et des accès
- Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)
- Un extrait du plan d'aménagement général en vigueur indiquant le classement de la parcelle

#### + En cas de construction agricole, horticole, maraîchère ou viticole

- Une preuve que l'exploitation est opérée à titre principal au sens de la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales

#### + En cas de projet affectant potentiellement une zone Natura 2000

- Projet lié à la gestion du site
- Une évaluation des incidences conformément à l'article 32 de la loi modifiée du 18 juillet 2018
  - Une évaluation sommaire des incidences (article 32 §2, 1°)
  - Une évaluation des incidences (article 32 §2, 2°)

#### + En cas de projet affectant un biotope article 17

- Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée
- Une évaluation des éco-points élaborée par une personne agréée

#### + En cas des mesures d'atténuation ou d'une dérogation à la protection des espèces

- Une indication des espèces concernées par une personne agréée
- Une description de la nature et de la durée des opérations envisagées élaborées par une personne agréée

### Lieu, date et signature

Luxembourg , le 14/11/2022 Signature :

**Le dossier complet (en 4 exemplaires) est à envoyer à l'adresse suivante :**

Administration de la nature et des forêts  
Service autorisations  
3, rue Neihaischen  
L-2633 Senningerbiérg

DocuSigned by:

Marc Meyer

D7775A31680743C...